



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 46735

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la place que doit prendre l'éthique médicale dans la formation des futurs médecins. Il tient à lui rappeler qu'aujourd'hui l'enseignement de la médecine est de plus en plus orienté vers une dépersonnalisation des soins, privilégiant, avant toutes choses, l'efficacité et les réponses techniques. Le patient hospitalisé subit bien souvent cette situation. Devenu un patient anonyme, il se voit confronté à une multitude de personnels différents avec lesquels il lui est pratiquement impossible d'entrer en relation et d'obtenir quelques réponses sur l'évolution de sa situation. Dans un récent rapport, le Comité consultatif national d'éthique demande l'inscription de l'éthique médicale dans le cursus des étudiants. Le CCNE juge nécessaire d'éveiller les étudiants à la perception des situations humaines difficiles et encourage les ministères de la santé et de l'éducation nationale à développer des séminaires d'éthique tout au long des études médicales. Le CCNE estime que l'éthique ne doit plus être facultative mais obligatoire car elle fait partie de la thérapeutique. Ces recommandations judicieuses tendent à redonner toute son humanité à la pratique médicale. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir le tenir informé des mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46735

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7109